

Ain

La Justice constraint le Département à prendre en charge le jeune Guinéen isolé

Deux associations de soutiens aux migrants et en particulier aux mineurs non accompagnés (MNA) révèlent le cas d'un jeune Guinéen isolé « remis à la rue [...] avec un billet de train pour Lyon ». La justice vient de trancher en sa faveur, contraignant le Département à le prendre en charge. La collectivité « prend acte » mais plaide, dans le même temps, un manque de capacités financières et humaines face « ce défi du quotidien ».

Le tribunal administratif de Lyon a rendu, ce mercredi 8 janvier, une décision venant « confirmer la carence du Département de l'Ain dans ses missions d'accueil et d'hébergement des mineurs isolés et en particulier des mineurs non accompagnés (MNA) », révèlent les associations Aide solidarité envers les demandeurs d'asile (Asda) 01 et Kotoli, deux associations solidaires basées dans l'Ain.

Charge de trancher la requête d'un jeune Guinéen isolé, elle a obligé la collectivité à prendre en charge le jeune homme « au titre de l'accueil d'urgence, dans un délai de trois jours à compter de la décision ». Le juge a retenu que le Département n'apportait pas la preuve, « compte tenu des moyens dont il dispose », d'une impossibilité de remplir sa mission d'accueil d'urgence.

Un billet de train pour Lyon, une façon de « le rendre invisible »

Il a par ailleurs considéré qu'en ne prenant pas en charge ce jeune migrant, le Département portait « une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale », résume Jean-Louis Bergez, membre de l'association de l'Asda 01.

« Se déclarant mineur, le jeune homme réclamait, auprès des services du Département, un accueil provisoire d'urgence destiné à procéder à l'évaluation de son isolement et de sa minorité », poursuit Jean-Louis Bergez.

Le bénévole de l'Asda assure



L'Asda est persuadée que le Département de l'Ain cherche à livrer ces jeunes à « d'autres collectivités plus respectueuses de leurs obligations légales ». Photo Catherine Aulaz

« On les prend... quand on peut »

Si le Département a augmenté ses capacités d'accueil de 50 % depuis un an, toutes les places sont aujourd'hui occupées, compliquant la prise en charge de nouveaux arrivants. « Ça ne veut pas dire qu'on ne prend pas en charge les jeunes qui se présentent. On les prend... quand on peut. On ne peut pas pousser les murs », regrette François Genest, le directeur général des services (DGS) du Département avant d'en venir aux chiffres. « En 2024, nous avons pris en charge 73 personnes. 24 étaient déjà recensées comme mineures et 21 ont été évaluées majeures. En parallèle, le Département a accueilli 106 jeunes

que le jeune a été « remis à la rue par des agents de l'aide sociale à l'enfance ». « Ils l'ont muni, comme c'est toujours le cas, d'un billet de train pour Lyon ».

Éloignés et ainsi rendus « invisibles », ces jeunes sont ainsi livrés « à d'autres collectivités plus respectueuses de leurs obligations légales », estime le juriste de l'Asda.

Une enveloppe de 10 millions d'euros pour 2025



François Genest, directeur général des services, directeur de cabinet du président du Département Jean Deguerry. Photo Norbert Grisay

En octobre dernier déjà, dans une lettre ouverte adressée à Jean Deguerry, le président du Département, douze associations solidaires dénonçaient la « violence de telles situations », en plus de la « violation de la loi par une autorité publique ». Mi-décembre, le Département annonçait lui, « malgré un contexte de contraintes budgétaires », une enveloppe plafonnée à 10 millions d'euros pour les mineurs non accompagnés en 2025.

orientés par la cellule nationale. Donc, on fait le maximum », soutient-il.

Le jeune Guinéen soutenu par les associations d'accompagnement des migrants et faisant l'objet d'une décision de justice (lire par ailleurs) devrait malgré tout être pris en charge par les services du Département. Et ce, dès lundi. Une place s'est libérée ces derniers jours du fait d'un certain nombre de mouvements et de sorties de jeunes majeurs du dispositif. « Mais cela ne veut pas dire que l'on réinstaure des flux. C'est du cas par cas. Ces situations sont difficiles pour tout le monde », confie François Genest.

Jean Deguerry expliquait enfin d'année vouloir « faire le maximum pour rendre des places disponibles ». « Notamment en travaillant sur la sortie vers le logement autonome pour les jeunes majeurs », tout en admettant que « cela ne suffira pas ». En 2020, elle était de 5 millions d'euros. L'Ain compte par ailleurs 427 places d'hébergement consacrées à l'accueil des MNA, contre 277 un an plus tôt.

• Julia Beaumet

Auvergne-Rhône-Alpes • 10 hôpitaux activent leur plan blanc

Pour faire face à l'explosion de l'épidémie de grippe, 10 hôpitaux d'Auvergne-Rhône-Alpes avaient déclenché leur plan blanc ce 10 janvier, selon l'Agence régionale de santé. Parmi eux figurent les hôpitaux Nord-Ouest (sites de Villefranche et de Tarare) ainsi que les centres hospitaliers de Vienne, Bourgoin-Jallieu et les CHU de Grenoble et Saint-Etienne. A Lyon, aucun plan blanc n'a été déclenché. Dans l'Ain, on compte 508,5 passages aux urgences liés à la grippe sur 1000, compte 518,1 au niveau national, selon Santé publique France. Aucun établissement n'a pour l'instant pris de disposition particulière.

L'Agence rappelle que « des gestes simples et citoyens permettent de prévenir et limiter l'impact du virus auprès des plus vulnérables et aussi d'éviter la saturation des services de santé », comme porter un masque en cas de symptômes et particulièrement en cas de visite à un proche vulnérable. « Les gestes barrières sont efficaces pour limiter la transmission de tous les virus respiratoires (grippe, Covid, bronchiolite) mais aussi les gastro-entérites », souligne l'ARS qui précise « qu'il est encore temps de se faire vacciner ».

Lyon • Garde à vue prolongée pour Sofia Benlemmame



Sofia Benlemmame sur la pelouse du Stade de France lors du France-Algérie le 6 octobre 2001. Photo AFP Olivier Morin

L'influenceuse franco-algérienne Sofia Benlemmame a été mise en garde à vue jeudi 9 janvier dans le cadre d'une enquête menée par le parquet de Lyon pour « menaces de mort et provocation publique à la haine », suite à des vidéos publiées sur TikTok. Ce vendredi après-midi, *Le Progrès* a appris, d'une source proche de l'enquête, que la garde à vue de l'influenceuse, suivie par des centaines de milliers d'abonnés, a été prolongée. Elle doit être déférée au palais de justice ce samedi 11 janvier.